

4 sujets à l'ordre du jour de ce CSAL estival auquel étaient présents Solidaires, la CGT, FO et la CFTC/CGC/Cap DGFIP :

- Spécialisation des BDV
- Bilan et perspectives du contrôle fiscal
- Transfert du recouvrement des amendes douanières à la TP amendes 1
- Création du service d'accompagnement fiscal personnalisé des PME

1. La spécialisation des BDV

Actuellement, il existe 5 brigades spécialisées à Paris :

Brigade	Spécialisation	Depuis	Situation actuelle
4e BDV Centre	fraudes complexes	Janvier 2020	St Hyacinthe
9e BDV Nord	fraudes complexes	Janvier 2022	Argonne
1ère BDV Nord	Immobilier	Janvier 2020	Argonne
8e BDV Ouest	Immobilier	Janvier 2022	Sand
1ère BDV Ouest	domaine patrimonial	Janvier 2020	St Sulpice

Ce point du CSAL était ciblé sur les **Brigades dites « fraudes complexes »** concernées par plusieurs évolutions à compter de septembre 2023 :

- 🔴 **Spécialisation étendue à 100 % du programme** (jusqu'à c'était 50 %) : ce qui pose la question de la définition du périmètre : par « fraude complexe », la direction entend la « fraude en réseau » de type recherche. Donc exit les contrôles portant sur des problématiques juridiques complexes dont était adepte la 4^e BDV Centre.
- 🔴 **Programme allégé de 30 %** pour tenir compte de la complexité des affaires : la direction a indiqué que cet allègement d'objectifs ne serait pas compensé par les collègues des autres brigades. Mais est-ce bien vrai alors que les JAPA arrivés en 2022 ont déjà vu leurs objectifs augmenter de 6 à 8 affaires et que ceux arrivés en 2023 doivent en plus rendre une affaire dès cette année ?
- 🔴 **Recrutement au choix : les postes vacants au sein de ces brigades n'ont pas été pourvus dans le cadre du mouvement local** au 1^{er} septembre. La direction publiera des fiches de poste à compter de septembre. Les agent.es sélectionné.es seront détaché.es pour rejoindre ces brigades, comme les agent.es qui souhaiteraient quitter ces brigades (ce qui ne sera pas sans poser problème pour l'organisation des BDV et le rendu des programmes).
La direction souhaite recruter des vérificateurs et vérificatrices aguéri.es et compétent.es. Donc pas de novices, pas de stagiaires, ... Les agent.es de ces services bénéficieront de formations dédiées en lien avec la Dircofi.
- 🔴 **Constitution d'un pôle fraudes à Argonne** : alors que la 4e BDV Centre devait rejoindre le site 16^e Malakoff en 2024 à la fermeture du site de St Hyacinthe, la direction envisage finalement de l'installer à Argonne à proximité 9e BDV Nord et de la BCR Nord qui pourra venir en soutien (même si la BCR ne sera pas rattachée aux brigades fraudes).

La Direction salue les résultats des brigades « fraudes complexes », et en particulier les premiers résultats « remarquables » de la 9^e BDV Nord. **Elle oublie juste la Procédure d'Alerte dont fait l'objet ce service mis sous pression notamment à cause de sa spécialisation** et les nombreux départs en mutation. Nous avons beau ne plus nous faire d'illusions sur cette direction, elle continue de nous étonner par sa langue de bois et sa capacité à nier les problèmes.

Mais si les résultats de la spécialisation étaient si positifs, nous nous demandons bien pourquoi il apparaît nécessaire de faire évoluer une organisation tout juste mise en place. La faute aux agentes et agents incapables de s'adapter aux changements ! Les brigades « fraudes complexes » continueront sans nul doute à afficher d'excellents résultats (les fiches étant sélectionnées dans cette optique), mais à quel prix ?

Solidaires Finances Publiques dénonce la mise en place d'un contrôle à 2 vitesses entre quelques rares brigades d' « élite » qui disposeront de moyens dédiés en termes de formation, d'accompagnement et de programmation, et le commun des BDV qui continueront à traiter des affaires complexes (y compris estampillées « recherche ») et à prendre en charge la formation des nombreux stagiaires et JAPA mais sans reconnaissance, et bien évidemment sans décharge.

Nous dénonçons également le recours au recrutement au choix qui, d'une part, n'est pas prévu par les textes pour les BDV (seulement pour les Dircofi et les DNS), et d'autre part, acte l'échec de la formation et de l'accompagnement des JAPA et des nouveaux et nouvelles agent.es en brigade.

2. Bilan et perspectives du contrôle fiscal

L'équation est simple : **suppressions d'emplois + postes vacants = moins de contrôles !**

Au 1^{er} janvier 2023, 22 % des postes en BCR étaient vacants, 15 % des postes en BDV (on devrait être à 50 postes vacants en BDV au 1^{er} septembre 2023).

Au 1^{er} septembre 2022, 13 postes ont été supprimés en PCE et 5 sont supprimés au 1^{er} septembre 2023. Les PCRFP perdent 10 postes.

Et c'est sans compter la situation des SIP, SIE et du PCFAJ pour lequel nous n'avons aucun détail.

Une fois de plus nous avons déploré l'inscription de la DRFIP Paris dans une logique d'affaiblissement et d'abandon de ses missions, quoiqu'elle en dise, en matière de contrôle fiscal.

Toute la chaîne du CF est concernée, des services de gestion aux services de direction, de la programmation au contentieux, des services de contrôle au recouvrement.

Conséquence la plus édifiante, le civisme fiscal à Paris en matière de TVA se délite inexorablement d'années en années (nous n'avons toujours pas les chiffres de 2022) :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de civisme fiscal en matière de TVA à Paris	88,6 %	88,3 %	87,8 %	86,4 %	85,6 %

Et pourtant, l'enjeu budgétaire est loin d'être anodin pour cet impôt qui représente la 1^{ère} recette de l'État, et alors que la DRFIP Paris recouvre 10 % des recettes nationales de TVA.

Des trois objectifs du contrôle fiscal, à savoir le répressif, le budgétaire et le dissuasif, la direction oublie bien souvent ce 3^e volet essentiel mais difficilement quantifiable puisqu'il résulte de l'activité générale des services de gestion et de la réactivité de l'ensemble de la chaîne du CF, activité et réactivité mises à mal par la baisse des effectifs et l'abandon des missions.

D'années en années, les mêmes écueils se répètent et vont en s'aggravant :

- L'intelligence artificielle et les listes DM sont mises en avant au détriment de la compétence et de la formation des collègues, malgré des résultats qui ne sont toujours pas au rendez-vous.
- L'informatique est défaillante dans sa globalité : applications obsolètes (et au 1^{er} titre CFIR), accompagnement technique insuffisant.
- Le pilotage par objectifs est de plus en plus agressif et déconnecté des réalités du terrain.

Nous avons alerté la direction sur le nombre croissant de collègues qui nous font part des pressions subies, de leur sentiment de ne plus pouvoir faire face, de leur mal-être au travail et au final de leur démotivation.

Réponse de la direction : **il n'y a pas de pression**. M Van Lede avait dit par le passé qu'on avait jamais perdu un vérificateur parce qu'il n'avait pas rendu son programme. Cette année, c'est au tour aux chefs de brigades. Donc responsables de services, sachez-le, **« on n'a jamais perdu un chef de brigade parce que le programme n'était pas rendu »** (et a priori, ça vaut pour l'ensemble des cadres de cette administration).

Et s'il y a des problèmes dans certains services, c'est bien entendu de la faute des organisations syndicales. Le modèle managérial de la DGFIP (en particulier de la DRFIP) et les manques d'effectifs n'y sont absolument pour rien !

Lors de CSAL, nous avons une fois de plus interpellé la direction sur **les défaillances de la formation initiale** dont la DRFIP n'a toujours pas pris la mesure :

- ➔ Toujours rien de prévu pour l'accompagnement des jeunes agent.es dans l'apprentissage du métier si ce n'est augmenter les objectifs des JAPA *parce que faire du CSP ça apprend la vérif.* Le PCFAJ évoque vaguement l'organisation d'une réunion à l'automne.
- ➔ Et elle continue à nier la charge de travail que représentent le tutorat et la formation des nouveaux.

M Van Lede s'est étonné que les sortis d'ENFIP ne suivent pas l'intégralité du parcours de formation obligatoire. Mais faut-il encore qu'ils et elles aient le temps !

Concernant les BDV, nous avons demandé des règles claires de décompte des affaires en cas d'affaires connexes. Les affaires connexes pourraient compter pour des affaires supplémentaires lorsqu'il y a d'autres rectifications que simplement les distributions, et ce quel que soit le montant.

En cas de mutation interne à Paris entre 2 BDV, nous avons demandé une répartition claire des affaires poursuivies dans l'ancienne et la nouvelle brigade et que l'agent.e ne poursuive pas des affaires avec son précédent ou sa précédente cheffe de service.

Concernant le contrôle fiscal informatisé, les effectifs des assistants IDEA (qui animent également les formations ALTO et CALC pour les vérificateurs) sont toujours en berne faute d'incitation (notamment financière), de reconnaissance et de moyens, en particulier informatiques (ils auraient notamment besoin d'Excel pour traiter les gros fichiers et d'ordinateurs puissants). Rien qui ne compense les contraintes organisationnelles et les assistances qui percutent les programmes de nos rares IDEAListes malgré les décharges dont ils bénéficient. La direction continue de compter sur les nouvelles recrues, sauf que les nouvelles recrues ont déjà du mal à apprendre le métier.

Malgré cette situation qu'elle n'ignore pas, la direction a imposé des objectifs de L47AII à l'ensemble des BDV. Les assistants IDEA se sont donc retrouvés submergés par des demandes d'assistance qu'ils sont bien en mal d'assurer dans de bonnes conditions. Et les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances alors que les procédures ont été considérablement allongées.

Faut dire que la direction ne s'intéresse pas vraiment au fond, et qu'elle voulait surtout des bâtons pour ses stats. Pour preuve, elle est prête à valider n'importe quelle utilisation du L47AII pour récupérer le moindre bout de tableau de calcul d'une provision ou d'un amortissement !

Concernant le contrôle patrimonial, certains services restent submergés par le traitement prioritaire des comptes à l'étranger au détriment du reste du contrôle patrimonial (notamment des DFE – *dossiers à fort enjeu*) malgré l'importance du tissu parisien et de ses enjeux. Se pose également le problème de traduction des documents obtenus par AAI, en particulier dans des alphabets non latins. Aucune solution de traduction n'est concrètement proposée (les demandes de traductions de Bercy s'avérant peu opérationnelles) pour nos services. Les collègues en sont réduits à photographier parfois plusieurs dizaines de pages de contrats avec leur portable pour traduire avec Google Translate. Peut-être pourront-ils disposer de tablettes...

Concernant le recouvrement, la note cadre du 27/06/2023 décline la stratégie du recouvrement à la DRFiP 75 dans le contexte de la mise en œuvre de la responsabilité des gestionnaires publics en matière de recouvrement forcé des créances fiscales.

Les orientations qui y sont présentées laissent présager un recul de l'incitation au civisme fiscal et du taux de recouvrement des créances par une conception toujours plus minimaliste de l'action en recouvrement :

- encadrement strict du nombre de SATD en fonction des montants dus,
- absence d'engagement de procédures lourdes,
- hausse des seuils en deçà desquels aucune procédure ne sera engagée,
- généralisation et accélération des admissions en non valeur...

La DRFiP présente cette stratégie comme une volonté de nettoyer les anciennes créances devenues irrécouvrables pour recentrer l'action en recouvrement et les moyens sur les créances recouvrables et à enjeu.

Mais dans la réalité les agents en charge du recouvrement font de l'ANV à la chaîne et sont priés d'aller renforcer les autres missions des SIP et SIE : de fait, une bonne partie de la mission est tout bonnement abandonnée.

A l'occasion de ce CSAL, Mme Mahieux a réalisé que sa nouvelle stratégie conduisait à renoncer à toute poursuite en matière de CFE (cotisation foncière des entreprises).

À quoi bon afficher une volonté de lutter contre la fraude si c'est pour détériorer en parallèle aussi considérablement l'action en recouvrement ?

3. Transfert du recouvrement des amendes douanières juridictionnelles à la TP amendes 1

Par une pseudo-volonté de simplification et d'efficacité (mais dont le but est de supprimer toujours plus de postes aux douanes...) le ministère a décidé de transférer le recouvrement des amendes douanières juridictionnelles à la TP amendes 1 pour la France entière au 1^{er} avril 2023.

Côté simplicité, outre la complexité du circuit mis en place (qui passe par les douanes et les trésoreries locales situées dans le ressort des tribunaux avant d'arriver à la DRFiP Paris et à la TP amendes 1) ce transfert va avoir pour effet de multiplier les acteurs du recouvrement (qui seront mis en concurrence) pour une même affaire :

- la TP amende 1 pour les amendes juridictionnelles douanières
- la trésorerie locale relevant du ressort du tribunal pour les amendes pénales
- Les douanes pour les droits et pénalités recouverts par la DGDDI
- les SIE pour les droits et pénalités recouverts par la DGFIP

Prenons un exemple concret, une affaire d'importation de cigarettes de contrebande : les douanes prendront en charge l'accise et les pénalités sur les produits du tabac, le SIE recouvrera la TVA à l'importation et les pénalités afférentes, l'amende pénale sera pour la trésorerie locale et l'amende douanière juridictionnelle pour la TP Amende 1.

Côté efficacité : ces amendes sont très difficiles à recouvrer (taux de recouvrement de l'ordre de 5 %). Les ANV ne peuvent être décidées que par le juge (ce qui est extrêmement rare) et le juge prononce très souvent la solidarité des mis en cause.

Or AMD (l'applicatif de recouvrement) ne permet pas de suivre les créances solidaires. Donc, les collègues de la TP Amendes 1 devront faire ce suivi fastidieux et dans la durée à la main !

Rappelons en outre que les TP 1 et 3 font l'objet d'une « fusion juridique » au 1^{er} septembre mais qu'AMD ne permet pas la fusion des bases. Donc le service devra conserver 2 bases informatiques et tenir 2 comptabilités distinctes.

Simplicité et efficacité on vous dit !!!

Pour ramer dans cette galère, 12 créations de postes sont prévues au 1^{er} septembre, mais sans surprise et malgré les affectations d'office, le recrutement n'est pas au rendez-vous.

Pour pallier à ce manque d'attractivité, nous avons suggéré à notre directrice de demander à la DG que le régime indemnitaire des services comptables à compétence nationale soit appliqué aux agent.es affectées à la Trésorerie amende 1ère division. Face au refus de répondre de Mme Mahieux, nous avons insisté et elle n'a rien trouvé de mieux que de nous dire de cesser d'être impertinent.

Voilà le niveau du dialogue social à la DRFIP ! Et une nouvelle illustration de sa considération pour ses personnels.

De notre côté, nous faisons remonter cette revendication à la DG.

4. Création du service d'accompagnement fiscal personnalisé des PME

Par pure mesure d'affichage, le Gouvernement a décidé de déployer l'accompagnement fiscal des PME dans 16 nouvelles directions (dont la DRFIP Paris), alors que cette mission était jusque-là confiée à la DDFIP des Hauts de Seine pour l'île de France.

La DRFIP Paris décide donc de créer un service d'accompagnement fiscal personnalisé des PME (constitué d'1 personne affectée d'office !) au sein de la division du contentieux des professionnels chargé d'apporter des réponses (environ 200 par an) aux questions et aux demandes de rescrit d'une poignée d'entreprises VIP.

Une Balf spécifique sera créée à cet effet (*alors qu'on demande aux contribuables de passer par la messagerie sécurisée et de ne plus écrire sur les Balf, cherchez l'erreur !*).

- ➔ Comment s'articuleront ces demandes avec les centres de contact des Pros, les antennes et les SIE, sachant que les SIE dépendent du PGF et le contentieux des professionnels du PCFAJ et que ces pôles ont toujours démontré leur incapacité à travailler ensemble ?
- ➔ Comment seront répartis les demandes de rescrits et les demandes complexes entre ce service et les PCE ?
- ➔ Quelle publicité sera faite à ce service ?

Réponse de la Direction : on verra bien.

La création de ce service entérine définitivement le démantèlement des SIE et l'affaiblissement des PCE.